

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

A l'exception de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, selon les données mêmes du gouvernement, les autres provinces ne bénéficient d'aucune augmentation au cours des neuf premières années. Je considère que c'est de la péréquation à rebours. Les deux provinces où le revenu par habitant est le plus élevé sont les mieux traitées, et pour ce qui est de l'Ontario, elle obtient plus chaque année. Les provinces pauvres se passent d'augmentation au cours des neuf premières années. Quelque chose ne va pas dans ce système de points d'impôt. Il ne peut qu'amener une aggravation des inégalités qui existent déjà entre les régions riches et les régions pauvres du Canada.

Seules les provinces font les frais de la disparition du partage par moitié des coûts que remplacent des points d'impôt et des subventions en espèces. Aux termes du programme de partage égal, les provinces savaient que si elles dépensaient un million, le gouvernement fédéral y ajouterait un autre million. Elles sont maintenant complètement à la merci des points d'impôt qui leur ont été accordés. C'est pourquoi toute diminution du produit national brut sera à leur désavantage.

Tous les députés savent parfaitement que le nombre de malades, celui des prestataires d'aide sociale et celui des personnes âgées qui ont besoin de surveillance ne diminue pas parce que le produit national brut accuse une baisse. S'il existe un gouvernement prêt à prendre le risque d'une chute du produit national brut, c'est bien le gouvernement fédéral; ce dernier a une certaine responsabilité dans cette situation. Toutefois, ce sont les provinces qui devront supporter le fardeau de l'augmentation des coûts en temps de récession, c'est-à-dire juste au moment où les recettes dont elles disposent pour faire face à une mauvaise conjoncture accuseront une baisse.

Aux termes de cette loi, les nouveaux programmes restent des parents pauvres, car le montant qu'on leur réserve est négligeable. Les provinces ne disposeront que d'un demi-point fiscal rajusté en fonction de la moyenne nationale, auquel s'ajoute une somme comptant équivalente. Les provinces ne disposeraient ainsi que de 200 à 400 millions de dollars pour les cinq prochaines années, et ce, malgré le fait que le ministre du Bien-être et de la Santé nationale ait offert aux provinces en 1973 600 millions de dollars pour les cinq années suivantes.

● (1610)

Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déjà expliqué ce que signifiera pour le soin des adultes ce changement apporté aux arrangements financiers. Alors que jusqu'ici, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, les frais étaient partagés par moitié, les provinces obtiendront maintenant huit points d'impôt et pour les soins aux adultes \$20 par tête. Qu'en résultera-t-il? Examinons les écarts. La Colombie-Britannique touchera 23 millions de dollars de plus, l'Ontario, 50 millions de plus, l'Alberta, 19 millions de plus, l'Île-du-Prince-Édouard perdra 2 millions de dollars, la Saskatchewan gagnera 2 millions, le Manitoba \$800,000, mais l'an prochain le montant baissera. Y a-t-il lieu de s'étonner de la réaction du ministre des Finances de la Saskatchewan à qui le *Globe and Mail* attribuait ce matin le propos suivant:

La décision du gouvernement fédéral de modifier la formule du programme à frais partagés est un dur coup pour les personnes âgées et handicapées de la Saskatchewan. Tandis que nous avions espéré fournir de bien meilleurs services,

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

nous nous voyons maintenant dans une situation extrêmement difficile pour ce faire, compte tenu de la perte de revenus que nous assurait le partage des frais.

Il poursuit dans les termes suivants:

Les \$20 par tête épongeront à peine les pertes que nous subirons en vertu du régime d'assistance publique du Canada la première année. Dans les années qui suivront, nous recevrons moins d'argent en réalité. Et alors que nous recevrons moins d'argent du fédéral, on nous demande d'élargir l'éventail des services de santé peu coûteux offerts dans les provinces.

Aucun député qui examinera ces chiffres avec soin ne manquera, je crois, de convenir que le fardeau imposé aux provinces s'accroîtra pendant les périodes d'adversité. En vertu de cette mesure législative, il est à peu près certain que les revenus des provinces décroîtront au moment précis où la conjoncture économique sera la plus difficile. A mon avis, le moins que puisse faire le gouvernement, lorsque cette mesure détestable sera renvoyée au comité, c'est de fixer la moyenne des points d'impôt octroyés pour les programmes à frais partagés d'après le niveau de la province la plus favorisée, afin de supprimer les inégalités engendrées par le bill. Ce serait un moyen de réduire ces inégalités. De plus, les provinces ne seraient pas laissées seules à prendre les risques et il resterait peut-être quelque argent pour créer de nouveaux programmes.

J'ajouterai que c'est la position adoptée par les gouvernements provinciaux eux-mêmes. J'ai en main le texte du discours prononcé au nom de toutes les provinces par l'honorable Merv Leitch, trésorier de l'Alberta, lors de la Conférence des ministres des Finances, les 6 et 7 décembre 1976. Je rappelle qu'il parlait au nom de toutes les provinces. C'était l'une des rares fois où, à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale, un porte-parole pouvait se faire l'interprète de tous les représentants provinciaux. Je ne lirai qu'un seul paragraphe de ce qu'il a déclaré au nom de toutes les provinces:

Il est essentiel à notre projet que la péréquation de ces points d'impôt s'effectue au niveau de la province la mieux partagée. Le projet de péréquation vise un objet bien précis. Il permettrait à toutes les provinces de profiter également de la hausse de rendement des points d'impôt. Par la même occasion, il fournirait à toutes les provinces les moyens d'atteindre le même niveau de dépenses par tête. Comme le premier ministre le disait en juin dernier, il devrait y avoir une meilleure répartition proportionnelle entre les provinces quant aux montants qu'elles touchent du gouvernement fédéral en vertu des programmes. Voilà un principe fédéral que toutes les provinces reconnaissent. Nous ne sommes pourtant pas disposés à accepter les disparités. Il serait illogique de faire les calculs de péréquation en fonction d'une moyenne nationale si le nombre de points d'impôt à répartir est établi d'après la province dont le revenu par tête est le plus élevé. Qui plus est, ce serait injuste, car cela entraînerait de grands écarts dans la valeur par tête de la contribution fédérale globale.

Et il ajoute:

Nous soulignons que nous ne voulons pas de l'égalisation vers le haut pour l'égalisation générale.

En d'autres termes, les provinces ne demandaient pas de financement par égalisation générale. Elles demandaient instamment que dans le cadre de ce programme à frais partagés les points d'impôt accordés aux provinces soient égalisés par rapport à la province qui a le meilleur rendement, de façon qu'il ne puisse y avoir de disparité et de façon que les avantages par habitant accordés aux provinces soient, dans l'ensemble, les mêmes partout au Canada. Je soutiens que si l'on ne répond pas à cette requête, le pays présentera une image de disparité de niveaux de vie. Nous aurons des citoyens de deuxième classe dans certaines régions. Je me trouve dans l'obligation de demander au gouvernement si cela est le mieux qu'il puisse offrir au peuple canadien. Je lui demande en particulier si cela est le mieux qu'il puisse offrir au peuple québécois que nous cherchons à persuader de demeurer au sein